

MARIAGE : DOCUMENTS A FOURNIR

- Une (1) demande manuscrite adressée à Monsieur le Maire de la commune de Libreville, qui précise le jour, la date et l'heure souhaitée du mariage.
- Deux (2) imprimés de demande de mariage (à récupérer à l'hôtel de Ville).
- Une (1) attestation d'option du régime matrimonial (à récupérer à l'hôtel de ville).
- Deux (2) attestations sur l'honneur manuscrites et signées par les futurs époux confirmant qu'ils n'ont jamais contracté un mariage antérieur (en cas de divorce joindre le jugement de divorce) à récupérer à l'hôtel de Ville.
- Une (1) fiche de témoins (à récupérer à l'hôtel de ville) déterminant le nombre de témoins pour les deux parties et joindre les photocopies de leurs pièces d'identité, en précisant leur profession et leur domicile.
- Deux (2) copies d'acte de naissance manuscrite légalisée datant de moins de deux (2) mois une (1) pour le futur marié et une (1) pour la future mariée).
- Deux (2) certificats de résidence à retirer au CEDOC).
- Deux (2) certificats médicaux prénuptiaux (voir votre médecin).
- Un (1) certificat de capacité à mariage (ressortissant Français)
- Pour l'époux marié sous le régime polygamique (joindre le livret de mariage et de famille).
- NB : Pour les corps habillés (polices, Militaires et gendarmes, joindre l'autorisation du Commandant en Chef
- Joindre les actes de naissances des enfants (il ne s'agit uniquement que des enfants issus de la relation des deux conjoints et ceux provenant d'une adoption plénière).

